



Secrétariat Permanent pour la Prévention des
Pollutions et des risques dans la région grenobloise

Transport des Matières Dangereuses

COMPTE RENDU du groupe de travail plénier

19 septembre 2013

Présents :

Élus/Collectivités :

Olivier ALEXANDRE (EP SCOT), Anne BUILLES (Métro/SMTC), Bernard LE RISBE (Association des Maires de l'Isère), Véronique LESPINATS (Conseil Général de l'Isère).

Acteurs économiques :

Gérard PASCALIS (BRUN S.A.S.), Pierre-Emmanuel PIARULLI (EUROTUNGSTÈNE), Julien ROSSIER (EUROTUNGSTÈNE), Vincent PICHOUUD (SNCF GÉODIS), Patrick POUCHOT (VENCOREX), Nicolas BOVERO (T.L.F), Véronique STARC (APORA/UIC Rhône-Alpes)

Associations/experts :

Henri DE CHOUDENS (IRMa), Murielle PEZET-KUHN (AURG), Fabrice SCHAACK (LAHGGLO)

Représentants des salariés :

Stéphan PINELLE (CHSCT VENCOREX), Philippe BUKK (CFE-CGC)

État/administration :

Eric DELEPORTE (DDSP 38), Jean-Pierre FORAY (DREAL/UT38), Jean-François LEBLANC (Rectorat de Grenoble), Francis IGNASIAK (DUMZ CRS 47), Olivier PINERI (DREAL/SPR), Violaine TANTOT (Stagiaire DREAL/SPPPY), Denise THIEVENAZ (DIRCE), Lise TORQUET (DREAL/SPPPY).

Excusés :

Laurent ALBERT (DREAL), Gérard BERNE (DREAL/DDGP), Raymond JODER (AREA), Commandant David MARCHANDEAU (SDIS 38), Jean-Pierre TETREL (SNCF).

Après un tour de table, Lise TORQUET introduit la séance et rappelle que cette réunion a pour but de présenter les résultats des travaux conduits par Violaine TANTOT, stagiaire sur le transport de matières dangereuses pour le compte du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques dans la région grenobloise (SPPPY).

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 juin 2013**

Le compte-rendu est approuvé.

- **Présentation des résultats des travaux réalisés par Violaine TANTOT lors de son stage**

Violaine TANTOT rappelle les différentes missions qui lui ont été confiées lors du début de son stage en avril dernier.

Quantification des flux et «points noirs »

Violaine TANTOT poursuit par la présentation des résultats de la quantification des flux pour laquelle, industriels, exploitants de stations-service et distributeurs de fioul ont été contactés ainsi que l'évolution des réflexions sur les points noirs identifiés tels que le restaurant routier de Voreppe, l'aire de lavage des citernes TMD de Fontaine, et l'aménagement de la Rocade Sud.

Elle mentionne qu'en raison d'une forte affluence des camions, le restaurant routier de Voreppe connaît des difficultés de stationnement, ces camions, et notamment ceux chargés de matières dangereuses, se garant régulièrement à l'extérieur du parking existant et très près des habitations riveraines à celui-ci.

Elle souligne également les inquiétudes vis-à-vis du devenir de l'unique station de lavage des citernes TMD dans la région grenobloise (implantée à Fontaine), pour laquelle une procédure d'expropriation est en cours. Sa disparition contraindrait ses utilisateurs à se rendre jusque dans la région lyonnaise pour nettoyer leurs citernes, entraînant un surcoût financier et environnemental et des risques supplémentaires.

Itinéraires et horaires de circulation

Violaine TANTOT indique qu'un état des lieux à l'échelle nationale des territoires ayant conduit des réflexions sur le TMD, a été établi et qu'il montre que seule l'agglomération lyonnaise a réussi à mettre en place un plan de circulation TMD.

Elle présente par la suite la synthèse des deux réunions organisées les 25 et 27 juin 2013 par le SPPPY et auxquelles ont été invités respectivement les principaux générateurs de flux et les principaux transporteurs. Les préoccupations et les avis des personnes présentes sur la question des itinéraires et horaires de circulation des poids-lourds TMD et sur la nécessité d'aménager une aire multiservices (lavage, restauration, stationnement) des personnes présentes ont été recueillis.

Concernant l'aire multiservices et les itinéraires de circulation, les générateurs de flux et les transporteurs se sont montrés favorables. Sur la question de la mise en place de restrictions des horaires de circulation, les transporteurs se sont opposés à l'idée tandis que les générateurs de flux ne se sont pas montrés hostiles dans la mesure où ils ne transportent pas eux-mêmes les matières dangereuses. Ils ont cependant fait part des difficultés organisationnelles que cela engendrerait sur leurs sites.

Elle souligne que l'ensemble des acteurs a formulé des propositions sur les trois sujets évoqués.

Lise TORQUET demande s'il y a des remarques sur la synthèse de ces deux réunions.

Denise THIEVENAZ mentionne qu'il pourrait exister des problèmes de gabarit des véhicules circulant sur la nationale 87 (Rocade Sud).

Jean-Pierre FORAY s'interroge sur ce point car les poids-lourds TMD sont du même gabarit que les autres poids-lourds.

Patrick POUCHOT souligne que chez VENCOREX, des horaires décalés sont déjà en place, mais que l'entreprise souhaiterait que cette pratique reste une exception.

Bernard LE RISBE signale quant à lui que l'environnement géographique n'est pas l'unique raison qui contraint les transporteurs à n'emprunter, actuellement, que certains itinéraires.

Jean-François LEBLANC s'interroge sur l'identité du(des) porteur(s) de projet de l'aire multiservices, et sur la possibilité d'accueillir l'aire de lavage sur la plate-forme chimique.

Jean-Pierre FORAY indique qu'il n'y a pas encore de porteur de projet, mais qu'il est nécessaire d'en trouver un, ainsi qu'un site d'accueil, puis de monter un dossier d'installation classée pour la protection de l'environnement, etc. Il précise que, selon les contraintes, le projet pourrait éventuellement consister en la réalisation de deux aires (lavage d'un côté et multiservices de l'autre).

Olivier PINERI recommande de ne pas oublier la problématique du stockage « tampon », une fois que les camions sont chargés.

Anne BUILLES souhaite savoir si la commune de Voreppe, où le restaurant routier est déjà implanté, serait favorable à accueillir une telle aire.

Lise TORQUET indique que lors d'une réunion avec les représentants de la commune, ceux-ci ne se sont pas montrés défavorables à l'idée que le restaurant reste sur le territoire communal étaient beaucoup plus réservés quant à l'implantation d'une aire multiservices.

Patrick POUCHOT pose la question de la possibilité d'établir cette aire sur l'ancien site POLIMERI.

Bernard LE RISBE rappelle que ce terrain a une valeur de 2 millions d'euros et qu'un objectif de 50 emplois à l'hectare a été fixé.

Plusieurs acteurs présents aux réunions des 25 et 27 juin souhaitent revenir sur le sujet des horaires de circulation. Ils mentionnent qu'imposer des horaires peut engendrer d'autres problèmes. Ils soulignent également que mettre en place une restriction horaire n'est pas l'unique solution. Des voies réservées à la circulation des poids-lourds TMD pourraient en être une autre.

Anne BUILLES demande si la possibilité de livraisons nocturnes a été étudiée pour éviter les bouchons quotidiens aux heures de pointe.

Patrick POUCHOT indique que l'entreprise VENCOREX n'est pas favorable à cette idée.

Harmonisation des arrêtés de circulation

Violaine TANTOT présente ses travaux sur l'harmonisation des arrêtés de circulation. Elle indique qu'elle a dû réaliser une collecte des arrêtés de circulation pour les poids-lourds en général et les TMD en particulier auprès des cinquante communes du périmètre d'étude, de la Préfecture, du Conseil Général de l'Isère et de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est. Deux cent quatre-vingt-deux arrêtés ont ainsi été récoltés.

Elle présente les principaux éléments qui ressortent de la cartographie (réalisée avec le logiciel MapInfo) de ces arrêtés. L'analyse a été effectuée par zones géographiques : le nord-ouest de la région grenobloise, le nord-est, Grenoble et les communes limitrophes et enfin le sud.

Elle indique que cette analyse a permis de montrer qu'il n'existait pas d'incohérence majeure mais que les arrêtés, en matière de desserte locale, ne sont pas assez restrictifs pour empêcher la circulation des poids-lourds de matières dangereuses dans les zones vulnérables, bien qu'ils tendent à favoriser les grands axes.

Cependant, elle montre qu'en matière de transit, un arrêté contraint la circulation des poids-lourds TMD à circuler sur l'autoroute A 480, la nationale 87 et l'échangeur de l'autoroute A 41.

Elle insiste sur le peu de restrictions réglementant spécifiquement le TMD (seulement sept arrêtés).

Travaux sur le PDU et notamment le Livre Blanc sur la logistique en ville

Violaine TANTOT précise que le SPPPY a participé aux différents séminaires organisés par la communauté d'agglomération Grenoble-Alpes-Métropole (La Métro), le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération grenobloise (SMTC) et l'Établissement Public du Schéma de Cohérence Territoriale (EP SCOT) en vue de l'élaboration du Livre Blanc sur la logistique en ville.

Elle souligne qu'une contribution écrite a été réalisée au mois d'août et soumise aux personnes chargées de la rédaction de ce Livre Blanc.

Un mode de consultation des membres du GT TMD sur cette contribution sera recherché.

Propositions pour la suite des travaux à mener

Violaine TANTOT présente diverses propositions qui pourraient être examinées pour la suite des réflexions à mener. Elle indique qu'elle a réalisé deux types d'itinéraires possibles, l'un pour le transit des matières dangereuses et l'autre pour leur desserte.

Pour le transit, elle préconise de s'appuyer sur l'existant concernant tous les poids-lourds, et d'ajouter une interdiction d'emprunter l'itinéraire sud, et indique qu'il y a lieu d'approfondir la réflexion concernant la D1075 qui est interdite de part en part. Il pourrait être utile d'autoriser uniquement la desserte de produits précis.

Jean-Pierre FORAY souligne qu'il serait nécessaire d'identifier plus précisément les points de livraison des matières dangereuses en ville.

Fabrice SCHAACK signale que de nombreux poids-lourds de 40 tonnes circulent sur le cours Berriat à Grenoble.

M. DELEPORTE confirme que des infractions sont régulièrement constatées concernant l'interdiction de transit dans Grenoble, mais ces infractions concernent rarement les matières dangereuses.

M. PASCALIS s'interroge sur l'interdiction du transit vers le sud et interpelle les participants sur les difficultés que cela pourrait engendrer pour la profession, qui risque d'accepter difficilement ces conditions.

Patrick POUCHOT tempère en indiquant que peu de camions TMD empruntent le col de Luz la Croix-Haute, ne serait-ce que du fait de la configuration de cette route montagneuse.

M. PASCALIS suggère de faire des distinctions notamment en fonction du gabarit des véhicules.

Pour avancer sur la question de la desserte, Olivier PINERI préconise d'étudier quels sont les itinéraires empruntés actuellement et de procéder à un récollement par rapport aux interdictions et aux préconisations envisagées.

Au sujet de la question des horaires de circulation, il est évoqué la possibilité de mettre en place une Charte de bonnes pratiques où les signataires, volontaires, s'engageraient à respecter des heures de circulation. L'objectif serait d'interdire la circulation du TMD aux heures de pointe (7h-9h et 16h-19h).

Nicolas BOVERO indique que les transporteurs font déjà face à d'importantes contraintes horaires vis à vis du travail des conducteurs, et qu'en revanche les contraintes d'itinéraires sont moindres.

Gérard PASCALIS indique que la solution pourrait être de s'intéresser aux classes de produits et de réaliser des horaires en fonction de celles-ci, en tenant bien compte de la question de la desserte locale.

Lise TORQUET demande aux acteurs présents s'ils seraient favorables à signer une telle charte.

Les réponses ne sont pas unanimes. Les divers acteurs s'interrogent sur l'efficacité d'une telle mesure.

Anne BUILLES évoque la possibilité de modéliser les flux logistiques ce qui pourrait aider à la réflexion sur les itinéraires de circulation des TMD. Elle indique qu'elle se renseignera auprès du bureau d'étude avec lequel la Métro travaille pour le Livre Blanc afin de savoir s'il a déjà travaillé sur le TMD et notamment sur les stations-service.

Violaine TANTOT mentionne que dans les prochains mois, il sera nécessaire de fixer des itinéraires de circulation, d'avancer sur la forme que pourrait prendre la fixation d'heures de circulation (Charte ou autre), d'approfondir la réflexion sur l'aire multiservices en élaborant un cahier des charges et de travailler sur la prise en compte des itinéraires par les gestionnaires d'aide à la conduite et sur la signalétique TMD.

- **Information sur les travaux du Plan de Déplacement Urbain (PDU)**

Anne BUILLES présente les premiers éléments de la réflexion engagée par la Métro, le SMTC et l'EP SCOT sur la livraison des marchandises en ville dans le cadre de la réactualisation du Plan de Déplacement Urbain.

Elle indique que le projet d'élaboration d'un Livre Blanc s'est transformé en l'élaboration d'un plan d'actions qui sera validé lors du quatrième séminaire organisé sur le sujet depuis le début de l'année, et qui se déroulera le 11 octobre.

La signature est prévue en décembre pour une mise en œuvre début 2014.

Des remarques sont émises sur certains termes employés dans le diaporama. Plusieurs acteurs soulignent qu'il faudrait remplacer le terme « promouvoir » par « examiner » dans la phrase « promouvoir le travail de nuit », car le travail de nuit ne constitue pas un progrès social.

Fabrice SCHAAK s'interroge également sur les nuisances sonores engendrées par le travail de nuit. Il fait part de son inquiétude quant à la mise en place d'une telle pratique à Grenoble.

De façon plus générale, Vincent PICHOUX souhaite qu'une attention particulière soit portée au vocabulaire et formulations employés notamment lors de certaines manifestations à caractère public, qui peuvent donner une image négative de la profession du transport logistique.

Concernant le projet de plateforme multimodale sur la gare de triage de Saint Martin le Vinoux, Anne BUILLES précise que le projet a été abandonné sur ce site en raison de l'absence d'accès à l'autoroute.

Lise TORQUET demande s'il y a d'autres remarques ou questions à formuler sur le PDU ou sur le TMD. Aucune autre observation n'est faite.

Jean-Pierre FORAY remercie les participants pour leur participation à cette réunion et leur collaboration ainsi que Violaine TANTOT pour le travail effectué pendant ces six mois de stage, puis clôt la séance.